

COMMISSION ARBITRES

MARDI 12-12-2023 à 18h30

Procès-Verbal N°628



Président :

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, LALO Aboubakar, VAGNEUX Luc, Ludovic TREVISAN, CARRETERO Christophe,

Excusé : SABATINO Joseph, AKYUREK Mustafa, SAINT ALBIN Laurent, FERNANDES Carlos, THEVENIN Cyril, CUSANNO Stephane.

NOTE AUX CLUBS

Suite aux nombreuses absences d'arbitres dues à l'impraticabilité des terrains et aux inversions des matchs, en plus d'informer les instances du District, il faut impérativement appeler les arbitres dont les coordonnées peuvent être consultables sur FootClubs.

Les arbitres indisponibles de dernière minute doivent prévenir leur désignateur par SMS, Mail, Téléphone, mais également la saisir sur leur compte FFF

PAIEMENT INDEMNITES ARBITRAGE

En raison de l'indisponibilité des secrétaires du District pour établir les états de paiements de indemnités, les virements accuseront un certain retard.
Merci de votre compréhension.

Service comptabilité du district (comptabilité@isere.fff.fr)

RAPPEL

DATES FORMATIONS FIA

FMI et FA : le 16 décembre 2023 au District à Sassenage

PROCHAINE FIA prévue les 3 – 10 – 17 février 2024 au District de l'Isère à Sassenage.

FMI et FA : le 24 février au District à Sassenage

OBSERVATIONS TUTORATS

Concerne les arbitres D1- D2 : ceux-ci doivent accomplir 2 observations ou 1 tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) bonus –malus = 0

Si non effectués = malus de -0,3

Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) de plus = bonus + 0.3

Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80€) supplémentaire, aucun bonus en plus et n'influe pas le classement des arbitres.

- **RESPONSABLE TUTORATS** : SAINT ALBIN Laurent. Merci de prendre en compte le mail pour les tutorats : tutorat.arbitres38@gmail.com
Les arbitres intéressés par le tutorat sont priés de s'inscrire à l'adresse mail ci-dessus.

TUTORATS REÇUS

BOUNOUARA par DAPPEL 3/4
GUINAND par BESSEY 3/4
RIVIER par LEVYN 2è rapport non reçu.
ROMAIN par PARVEDY 2 / 4

RAPPEL : Pour un meilleur suivi du tutorat, les rapports des matchs doivent être fournis avant **MARDI** suivant le jour de la rencontre.

COURRIERS CLUBS .

USJC : Motion de satisfaction pour la bonne tenue de l'arbitrage de BUCHET Kévin lors du match US JARRIE CHAMP/VERSAU - D2. Remerciements.

Demande d'arbitres :

USBD : VINAY FC-US Bâtie Divisin U17 du 16 décembre 2023. Transmis au désignateur pour suite à donner.

VINAY FC : Vinay Fc / ST LATTIER 2 du samedi 16 décembre 2023 à 20 h. Transmis au désignateur.

OLYMPIQUE LES AVENIERES : O. les Avenières-US Dolomieu2,D4 du dimanche 17 décembre
Satisfactions vous seront données dans la mesure de nos disponibilités.

COURRIERS ARBITRES .

BEDAR N. : Lu t noté. Reponse vous a été apportée par mail.

Tous les membres de la CDA présentent un prompt rétablissement au Président Joseph Sabatino qui a subi avec succès une opération chirurgicale.

Président
Joseph Sabatino

Secrétaire de rédaction
Aboubakar Lalo

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de

l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.